



Département de l'Isère

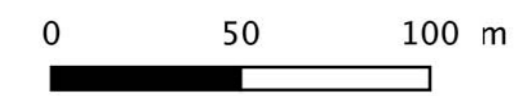
Commune des **ROCHES-DE-CONDRIEU**

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°4c

Plan des risques technologiques, nuisances et servitudes au 1/2 000<sup>e</sup>

Document approuvé – Février 2018



INTERSTICE SARL  
Urbanisme et conseil en qualité environnementale  
30 Avenue Général Leclerc / 38200 Vienne // Tel : 04 74 29 95 60 / contact@interstice-urba.com



Zonage du Plan Local d'Urbanisme

Zone

Risques Technologiques et nuisances  
(Données reportées à titre indicatif)

Zone d'aléas du PPRT de Saint-Clair-du-Rhône, tous types d'aléas confondus :

- Zone d'aléas faibles (Fai)
- Zone d'aléas moyens (M)
- Zone d'aléas moyens + (M+)

Canalisation de transport de transport de propylène (TRANSUGIL)

Dans l'attente de l'annexion au PLU de la SUP instaurée par arrêté préfectoral, zones de dangers liées à la canalisation de transport de propylène (TRANSUGIL) :

- ELS : Zone d'effets létaux significatifs (120 m de part et d'autre de l'axe de la canalisation)
- PEL : Zone de premiers effets létaux (150 m de part et d'autre de l'axe de la canalisation)
- IRE : Zone d'effets irréversibles (350 m de part et d'autre de l'axe de la canalisation)

Canalisation de transport de gaz naturel (ACER) – hors gaz

- Zone de nuisances sonores liées à la RD4 et à la voie de chemin de fer (mesures d'isolement acoustique à mettre en œuvre) :
  - RD 4 : 30 m de part et d'autre du bord extérieur de la chaussée
  - voie ferrée : 100 m de part et d'autre du bord du rail extérieur de la voie

Autre information

- Construction non cadastrée (reportée à titre indicatif)

